



Procès Verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire
Du 29 novembre 2023

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre-François PRADAT, en sa qualité de Président de l'IRME. Il a été proposé d'organiser cette réunion par visioconférence mais également en présentiel selon le souhait de chacun.

Sont présents : Administrateurs présents :

Monsieur Jean BARBIZET, Administrateur, Madame Jeanne CALLARD, Administratrice, Monsieur Michel GIRAUDON, Administrateur, Monsieur Pierre-François PRADAT, Président, Monsieur Marc TADIE, Président d'honneur, Monsieur Jean VECCHIERINI DE MATRA, Trésorier, Monsieur Thierry LEGRAND représente le Cabinet Exponens, Madame Catherine FARAULT représente D. Association.

Participent par visioconférence : Mme Geneviève ROUGON, Administratrice et directrice scientifique et M. Yves CHRISTEN Directeur scientifique, Mme Laurence ROBBI-MENARDI, Administratrice, Monsieur Damien RICARD, Administrateur, M. Patrick HOUEL, Administrateur.

Administrateurs absents excusés :

Monsieur Mano MADI, Administrateur, Monsieur Alain MICHEL, Administrateur, Monsieur Michel de TAPOL, Administrateur.

Monsieur Pierre-François PRADAT accueille les participants, ouvre la séance.

La parole est ensuite donnée à M. Thierry LEGRAND, qui reprend l'exercice 2022 :

M. LEGRAND souligne l'année exceptionnelle au niveau de la constitution du compte de résultats puisque les produits sont élevés à **973 654 €** de produits d'exploitation (contre 407 009 € en 2021) qui provient notamment de la collecte dédiée au projet Station Debout.

Les charges sont donc également en forte augmentation avec **941 579 €** de charges d'exploitation constatées (contre 460 069 € en 2021). Les charges d'exploitation s'élèvent à 512k€ avec 419k€ qui sont des reports de fonds dédiés jusqu'au 31 décembre 2022, sur l'ensemble des dons reçus dans le cadre du projet Station Debout, une grande partie de ces dons fléchés n'a pas été utilisée et ont constitué une provision pour dépenses futures dans ce projet. En 2023, cette somme a été utilisée dans le cadre du fonctionnement du centre et ses projets.

Au niveau des dépenses de personnel, est à noter une légère hausse du fait du démarrage du projet Station debout.

L'IRME s'assure d'avoir les fonds nécessaires pour faire face aux engagements : le montant des fonds dédiés à la clôture passe de 436k€ à 820k€ avec un engagement de dépense des fonds alloués et qui sont fléchés. L'actif circulant c'est-à-dire l'ensemble des créances mobilisables représente un peu plus de 900k€ (693k€ de trésorerie et le solde 238k€ à percevoir, alloués et non encore perçus mais dont on a la certitude de les percevoir).

M. LEGRAND confirme donc avoir la trésorerie nécessaire pour faire face aux engagements de l'IRME. Le détail (en annexe) des fonds dédiés : AFM (22k€ et 95k€), GMF (155k€) et Station Debout (530k€).

Le Compte Emploi ressources dans le cadre de l'appel à la générosité du public vérifie l'utilisation des dons collectés : 742k€ sont issus de la générosité du public, 289k€ ont été dépensés et on a reporté 389k€ en fonds dédiés puisqu'une partie des dons est fléchée d'emblée. Les ressources en début d'exercice étaient de 15k€, l'excédent sur l'exercice est de 58k€ avec immobilisation (80k€). La totalité des ressources issues de la générosité du public a été dépensée.

Enfin M. LEGRAND précise que l'exercice 2022 est caractérisé par un **résultat excédentaire : 33 539 €** (contre un résultat déficitaire en 2021 : - 52 280 €).

La continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

M. VECCHIERINI donne ensuite la parole à Madame FARAULT, représentant le Cabinet D. Association, Commissaire aux comptes, qui rend compte de l'audit des comptes réalisés par ledit Cabinet, qui fait état de l'établissement du rapport spécial ainsi que de l'absence de conventions réglementées au cours de l'exercice. Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 3 octobre 2022.

Mme FARAULT formule une certification sans réserve des comptes 2022.

Le Président procède à la lecture du rapport moral :

A. – LA RECHERCHE

L'Appel d'Offres 2022 a été fait en collaboration avec l'AFM : un projet soutenu
Equipe de Jean-Philippe HUGNOT (Université de Montpellier Equipe "Plasticité Cérébrale, Cellules souches, Tumeurs Cérébrales Gliales" "Cerebral plasticity, Stem cells and Glial tumors" team IGF- Institut de génomique fonctionnelle)
Projet (financement AFM) : Vieillesse et contrôle de la différenciation des cellules souches de la moelle épinière humaine

La présidence du Conseil Scientifique a été renouvelée : Pr Grégoire Courtine (EPFL Lausanne) et Pr Brigitte Perrouin Verbe (MPR CHU de Nantes).

A noter le projet retenu (AO 2021) de l'équipe de Jacques KERDRAON CMRRF Kerpape et Jean-Gabriel PREVINAIRE Centre Jacques-Calvé Fondation Hopale qui n'a pu être commencé.

Projet : « Evaluation de la performance de marche et de la sécurité de l'exosquelette auto-équilibré Atalante chez le patient porteur d'une tétraplégie complète Etude prospective multicentrique ».

L'objet de l'étude proposée est maintenant d'évaluer l'efficacité et la sûreté de la marche assistée chez 12 patients (6/centre) porteurs d'une tétraplégie motrice complète (AIS A ou B) (en post-lésionnel à 6 mois minimum), 3 semaines à raison de 4 séances/semaine. Le critère principal est d'évaluer la performance de l'exosquelette pour permettre d'effectuer des fonctions de déambulation sans canne ni aide technique : Réussite/Echec sur une épreuve de marche de 10 mètres (base du test 10MWT) à la douzième séance.

La subvention accordée est de 25 000 euros, sous réserve d'un rapport intermédiaire démontrant sa faisabilité. Le financement du projet serait alors poursuivi.

Discussion avec l'équipe : promotion IRME et montage du dossier CPP par l'IRME et suivi des dossiers patients par l'IRME afin de ne prendre en charge que les frais de personnel (MPR et kiné) dédiés aux séances de marche des patients. Le projet a été soumis au CPP en juillet 2022 mais malgré les échanges et informations complémentaires au CPP et à l'ANSM, l'avis favorable chez le tétraplégique n'a pu être obtenu par l'IRME.

Une demande d'extension d'indication du dispositif était imposée par l'ANSM et cette demande doit être faite en collaboration avec le fabricant qui n'a pas souhaité soutenir l'IRME pour monter ce dossier de demande.

Les projets financés en cours :

TRAUMATISMES CRANIENS et CERVICAUX

► clinique : rééducation de la mémoire de travail après traumatisme crânien : étude de la plasticité cérébrale.

L'objectif du projet est d'étudier les bases cérébrales sous-tendant l'effet de la rééducation cognitive de la mémoire de travail (MDT) chez des patients en phase chronique après un traumatisme crânien (TC) modéré à sévère

Pr Philippe AZOUVI (MPR CHU Raymond Poincaré GARCHES)

Cette étude se termine en décembre 2023.

► clinique : initiation de la consultation multidisciplinaire dans la prise en charge physique et neuropsychologique des sportifs ayant été victimes de chocs répétés. Projet soutenu par le Fonds d'Entraide GMF.

► clinique : poursuite du projet de consultation multidisciplinaire (précoce et chronique) dédiée aux patients ayant été victime d'un coup du lapin (whiplash) avec rééducation (médecine physique et réadaptation CHU Cochin) Partenariat GFM Solidarité-IRME / ajout des IRM et clichés EOS dans la prise en charge / CER d'étude de cohorte en cours de soumission

Pr François RANNOU et Dr Jennifer ZAUDERER (MPR CHU Cochin)

TRAUMATISMES MEDULLAIRES

► préclinique et clinique : Rétablissement des connexions sensorielles primaires entre les nerfs intercostaux inférieurs et les nerfs rachidiens lombaires via des greffes nerveuses prédégénérées génétiquement modifiées après hémiparésie
Pr Song Liu (INSERM Faculté Paris Sud/ Hôpital Tiantan Pékin)

A noter les difficultés de reprise du projet en post-covid.

► préclinique : Vieillesse et contrôle de la différenciation des cellules souches de la moelle épinière humaine

Pr Jean-Philippe HUGNOT (Université de Montpellier Equipe "Plasticité Cérébrale, Cellules souches, Tumeurs Cérébrales Gliales" "Cerebral plasticity, Stem cells and Glial tumors" team

IGF- Institut de génomique fonctionnelle

► **ouverture d'un lieu de recherche IRME Station Debout (mécénat Banque Postale) en juillet 2022.**
Création d'un fonds de dotation qui administre cette structure.

B - COMMUNICATION

► **Les publications**

Un numéro de La Lettre de l'IRME paru en décembre 2022.

Chaque numéro présente un point sur les projets en cours, un coup de projecteur sur un laboratoire de recherche fondamentale dont le projet est soutenu par l'IRME afin de mieux faire connaître et comprendre les axes principaux de la recherche qui est menée.

La lettre va davantage ouvrir ses colonnes aux personnes handicapées et à leur famille et à celles qui se mobilisent pour trouver des fonds destinés à financer la recherche.

► **Le site internet**

Le site de l'IRME, principal outil de communication : les familles contactent l'IRME via ce site, avec des questions (essentiellement d'aide sur l'orientation et sur la prise en charge suite à un traumatisme médullaire). A noter l'augmentation des questions de blessés et familles via le site et des difficultés de prise en charge en rééducation (séjours plus courts).

Le système de dons en ligne avec paiement sécurisé du CIC a été revu en 2020.

► **Mise en place de discussions avec famille et patients par visioconférence et experts du traumatisme médullaire (créneaux fixés sur une journée mensuelle)**

Plus aucune question n'étant posée, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

1^{ère} résolution : Rapport moral et financier / comptes annuels - exercice 2022

Après avoir entendu lecture des rapports moral et financier du Conseil d'administration, pris connaissance des comptes 2022 et entendu lecture des rapports du Commissaires aux comptes, l'Assemblée générale ordinaire approuve le rapport moral et financier ainsi que les comptes annuels de l'association et décide d'affecter le résultat au compte « report à nouveau ».

Elle donne quitus au Président, au Trésorier et à l'ensemble des Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant ledit exercice.

Résolution adoptée à l'unanimité

2^{ème} résolution

Après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale prend acte de l'absence de conventions réglementées au cours de l'exercice.

Résolution adoptée à l'unanimité

3^{ème} résolution

L'Assemblée Générale initie pour une durée de 3 ans, le mandat d'administrateur de M. Michel GIRAUDON, qui viendra à expiration à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025 (à la suite de la démission de Mme STOKI).

Résolution adoptée à l'unanimité

4^{ème} résolution : Accomplissement des formalités légales

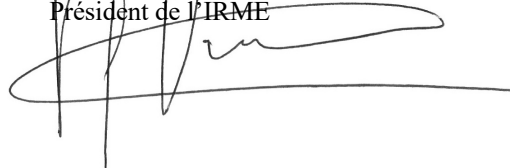
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités légales.

Résolution adoptée à l'unanimité

Plus aucune question n'étant proposée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président déclare la séance levée à 20 heures 10.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Monsieur Pierre-François PRADAT
Président de l'IRME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Pradat', written over the printed name and title. The signature is stylized and somewhat cursive.